

**10500/19**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2018/2019

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 04 juillet 2019

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 04 juillet 2019

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Décision du Conseil portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Lituanie

E 14143





Conseil de  
l'Union européenne

**Bruxelles, le 3 juillet 2019  
(OR. en)**

**10500/19**

**SOC 507  
EMPL 394**

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Lituanie

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

### **portant nomination d'un membre et d'un suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la Lituanie**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/128 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant le Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) et abrogeant le règlement (CEE) n° 337/75 du Conseil<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

vu la liste de candidats présentée au Conseil par les gouvernements des États membres ainsi que les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 90.

considérant ce qui suit:

- (1) Par sa décision du 9 avril 2019<sup>1</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) L'organisation d'employeurs BusinessEurope a présenté deux candidatures pour deux postes à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO C 136 du 12.4.2019, p. 6.

*Article premier*

Sont nommés membre et suppléant du conseil d'administration du Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop) pour la période prenant fin le 31 mars 2023:

REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS D'EMPLOYEURS

Pays	Membre	Membre suppléant
Lituanie	M. Marius ABLAČINSKAS	M. Danukas ARLAUSKAS

*Article 2*

Le Conseil procédera ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---